Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203236-20251223-2025_099-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	11
• votants	11
• absents	3
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 16 décembre 2025 à 20 heures 00

Date de convocation : 09 décembre 2025

Date d'affichage : 19 décembre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
TARIFS PREAU - année 2026

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire ; DIBONET Typhaine, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjointes ; BEREZAY Florence, BOURDAIS Sébastien, BERTHELOT Christian, CADE Pascal, CARFANTAN Marie-Hélène, DURAND Delphine, GUILLAUME-FAVREL Merwan, POIRIER Guillaume
Absents excusés : CHENU Mickaël (Adjoint), HERVE Agnès, RAULT Mickaël

Secrétaire de séance :

Mme DIBONET Typhaine

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs de location du préau pour l'année 2026 et propose de les maintenir comme 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal est d'accord sur la proposition de Monsieur le Maire et fixe donc les tarifs suivants pour l'année 2026, soit :

ASSOCIATIONS COMMUNALES : GRATUIT

FAMILLES COMMUNE : 60 euros

FAMILLES ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE : 120 euros

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

La secrétaire de séance
Typhaine DIBONET

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203236-20251223-2025_099-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 19 décembre 2025.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 18 décembre 2025

Le Maire

